

# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

En application des différentes législations auxquelles nos activités sont soumises, nous vous prions de trouver ciaprès les informations réglementaires qui régiront l'ensemble de nos relations contractuelles dans le cadre de notre société :

#### L'ENTREPRISE

Nom ou dénomination sociale : OPALHE FINANCIAL ADVISOR

Adresse professionnelle ou siège social: 1031 Chemin des Bels, 31660 BUZET SUR TARN

SIREN: 882165814 NAF/APE: 6622Z

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par *Olivier WAGNON* pour le bon déroulement de notre mission.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : *Olivier WAGNON*, o.wagnon@opalhe.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

### STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 20 003 601 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre des activités réglementées suivantes :

**CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**) sous le numéro E009 421, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amffrance.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance) : courtier et type B d'intermédiaire

Intermédiaire d'assurance qui fournit des conseils en assurance de manière non indépendante relatifs à des produits d'investissement fondés sur l'assurance.

Nous n'avons pas de lien exclusif avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et ne sommes pas en mesure de

fonder notre analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. Nous informons le souscripteur éventuel du nom des entreprises d'assurance avec lesquelles nous pouvons travailler et travaillons.

Le **service de niveau 2** est le plus susceptible de vous être fournis.

Ce niveau de conseil a été instauré par DDA. Il se retrouve à l'article L521-4 II.

Ce service consiste à vous expliquer, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, ceux qui correspondent le mieux à vos exigences et à vos besoins.

Il y a donc une comparaison entre plusieurs contrats, ou options au sein d'un contrat cohérent. Nous vous expliquerons quel est le contrat le plus adéquat à votre situation.

Cette réponse est réalisée à travers une déclaration d'adéquation.

Notre réponse sera adaptée à la complexité du contrat d'assurance proposé. Afin de pouvoir fournir ce service, nous devons recueillir vos exigences et vos besoins.

Le questionnaire devra a priori être plus approfondi pour avoir une meilleure connaissance (en matière fiscale par exemple). Nous devrons également recueillir les informations concernant votre situation financière, votre capacité à subir des pertes, vos objectifs d'investissement, tolérances au risque, vos connaissances et votre expérience en matière financière.

La formulation de la recommandation personnalisée s'effectuera dans une déclaration d'adéquation.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <a href="https://acpr.banque-france.fr/">https://acpr.banque-france.fr/</a>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR: ANACOFI-COURTAGE

Votre conseiller (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : ZURICH INSURANCES

Numéros de polices: 7400026945

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	ІММО
Responsabilité Civile Professionnelle :	1 000 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	Non approprié
Garantie financière :	Non approprié	115 000 €	115 000 €	Non approprié

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou https://www.anacofi-cif.fr/.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- la lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs

#### politiques;

- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

# LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES <sup>1</sup>: COMPAGNIES, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Meeschaert Asset Management	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Blue Colibri Asset Management	Société de gestion	Convention de distribution et de conseils	Honoraires et commissions
Lombard International	Assureur	Convention de courtage	Commissions
SwissLife	Assureur	Convention de courtage	Commissions

## ¹REMARQUE:

Les noms des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord, seront communiqués sur simple demande au client.

#### MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

#### **Commissions**

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, votre conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 1,35% de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Pour les autres facturations notamment sous le mode d'honoraires, toute lettre de mission sera accompagnée d'un devis à l'attention du client.

#### MODE DE COMMUNICATION

Les moyens de communication entre vous et votre conseiller sont les suivants :

- Téléphone (appel ou SMS)
- Courriel
- Courrier
- Tous moyens jugés utiles par les parties

OPALHE FINANCIAL ADVISOR, SASU de Courtage en assurances, conseil en investissement financier au Capital de 1 000 €

RCS Toulouse 882 165 814 - APE 6622Z.

#### TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

## **MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE**

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier: 1031 Chemin des Bels, 31660 Buzet-sur-Tarn

Par tel: 06 87 05 62 28 ou par mail: o.wagnon@opalhe.com

#### Traitement des réclamations :

deposer-une-demande-de-mediation

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de <u>l'envoi</u> de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date <u>d'envoi</u> de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

# Saisir un médiateur : Pour les activités d'assurance I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise: La Médiation de l'Assurance Médiateur de l'Anacofi TSA 50110 92 rue d'Amsterdam 75441 PARIS CEDEX 09 75009 Paris Site internet: II - Médiateurs compétents litiges avec un https://www.mediationconsommateur: assurance.org/Saisir+le+mediateur Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet: https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-delamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-

☐ Je soussigné(e) atteste avoir reçu le document d'entrée en re				
DATE ET SIGNATURE				
Le client	Le conseiller			
Fait à :	Fait à :			
Date :	Date :			
Signature :	Signature :			